

METAVISIO – Thomson Computing : annonce, à sa demande, son placement en redressement judiciaire, afin de valider un plan total de réduction de la dette, financé par deux fonds d'investissements.

METAVISIO - THOMSON Computing (FR00140066X4 ; code mnémorique : ALTHO), société française spécialisée dans la conception, la production et la commercialisation de produits informatiques personnels (ordinateurs, tablettes et périphériques informatiques) et de logiciels (ci-après la « **Société** »), annonce qu'à la suite de la demande de la Société, le Tribunal de commerce de Melun a décidé ce jour de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Le Tribunal a désigné Maître Maxime Lebreton en qualité d'Administrateur Judiciaire et Maître Christophe Ancel en qualité de Mandataire Judiciaire.

L'objectif de cette procédure est de permettre à la Société de parvenir à une restructuration de son endettement et de restaurer ses capacités de développement, afin de pérenniser l'activité et maintenir l'emploi.

Pour ce faire, la Société a engagé un processus d'adossement avec des investisseurs dont l'objet est de permettre (i) le financement d'un projet de redressement par continuation et (ii) le financement de son développement futur.

La Société a par ailleurs obtenu le bénéfice d'un financement obligataire sous la forme d'obligations remboursables en numéraire ou en actions nouvelles ou existantes (ci-après les « **ORNANE** ») d'un montant maximum de 500 000 € afin de faire face à ses charges courantes durant sa période d'observation.

Des communiqués de presse seront régulièrement publiés au fur et à mesure des avancées de la procédure.

Les caractéristiques de ce financement sont détaillées ci-après.

Modalités de l'opération

L'assemblée générale de la Société qui s'est tenue le 18 juillet 2025 a consenti au conseil d'administration une délégation de compétence aux termes de sa 11ème résolution à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions de la Société, à l'exclusion

d'actions de préférence ou (ii) de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, étant précisé que lesdites actions conféreront les mêmes droits que les actions anciennes de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence, sous réserve de leur date de jouissance.

Au cours de sa réunion du 13 mars 2026, le conseil d'administration de la Société, faisant usage de la délégation de compétence précitée, a décidé d'autoriser le principe de l'émission d'un maximum de 500 ORNANE de 1 000 € de valeur nominale unitaire, a autorisé la signature du contrat d'émission et donné tous pouvoirs au directeur général pour réaliser les opérations nécessaires à la mise en place de ce financement.

Le montant maximum du financement est donc de 500 000 €.

Conformément aux stipulations du contrat d'émission, la première tranche d'un montant total de 100 000 € sera tirée dès le mardi 17 mars 2026.

Les actions nouvelles émises sur remboursement des ORNANE porteront jouissance courante. Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de la Société et feront l'objet d'une admission sur le marché Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Principales caractéristiques des ORNANE :

La Société aura la possibilité de procéder au tirage des tranches d'ORNANE dans la limite d'un montant total maximum de 500 000 €, en fonction des conditions de marché et sous réserve des conditions prévues au contrat d'émission, selon la répartition suivante : (i) une première tranche de 100 ORNANE représentant un montant de 100 000 €, (ii) suivie de quatre tranches de 100 ORNANE chacune représentant un montant de 100 000 € et tirées, sous réserve du respect des conditions suspensives prévues dans le contrat d'émission, exclusivement sur demande de la Société.

La Société ne pourra tirer une tranche que si certaines conditions usuelles sont réunies (écoulement d'une période intercalaire de 22 jours de négociation depuis le dernier tirage, absence de cas de défaut et de changement de contrôle, absence de changement défavorable significatif, absence de paiement dû à l'investisseur, etc.). Les ORNANE seront souscrites par l'investisseur à hauteur de 95 % de leur valeur nominale.

Les ORNANE ne porteront aucun intérêt ; auront une durée de vie de 12 mois et seront intégralement remboursées à leur échéance. Elles pourront toutefois être remboursées en numéraire ou en actions au choix de l'investisseur à tout moment.

En cas de remboursement en actions des ORNANE, le nombre d'actions remis sera déterminé par rapport au cours de bourse agrémenté d'une décote de 20 % (ci-après le « **Prix de Conversion** ») ; étant précisé que si, à une date de conversion, le Prix de Conversion est inférieur à la valeur nominale des actions ou au prix minimum fixé par la délégation de compétence de l'assemblée générale des actionnaires du 18 juillet 2025, et si cette situation empêche la Société d'émettre le nombre d'actions résultant de l'application normale du Prix de Conversion, la Société versera à l'Investisseur un ajustement de conversion sous la forme d'une créance immédiatement convertie en actions.

Les caractéristiques des ORNANE sont détaillées en Annexe de ce communiqué.

Identité de l'investisseur :

MULTI STRATEGIES SA, SICAV RAIF, société d'investissement à capital variable, dont le siège social est situé au 6, rue Dicks - L-1417 Luxembourg et immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B223216.

Incidence de l'opération :

Incidence de l'émission sur la participation d'un actionnaire détenant actuellement 1 % du capital social de la Société (calcul réalisé sur la base d'un capital constitué de 973 339 222 actions composant le capital à la date des présentes) :

	Participation de l'actionnaire (en % du capital social)
Avant émission des actions résultant du remboursement des ORNANE	1 %
Après émission de 50 000 000 d'actions résultant du remboursement de l'ensemble des ORNANE ¹	0,95%

La dilution effective pourrait être significativement supérieure à la dilution théorique dès lors que l'ajustement de conversion serait activé.

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action (calcul réalisé sur la base d'un montant de capitaux propres de 31 407 053 € au 30 juin 2025 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette date, soit 129 163 417 actions) :

	Quote-part des capitaux propres consolidés au 30 juin 2025 (en euro par action)
Avant émission des actions résultant du remboursement des ORNANE	0,24 €
Après émission des 50 000 000 actions résultant du remboursement de l'ensemble des ORNANE ¹	0,18 €

Le montant de capitaux propres par actions pourrait être significativement inférieur dès lors que l'ajustement de conversion serait activé.

Avertissement

Les actions résultant du remboursement ou de la conversion des ORNANE susvisées pourraient être cédées sur le marché dans un délai très court, ce qui pourrait exercer une pression significative à la baisse sur le cours de l'action.

Les actionnaires pourraient subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, et pourraient également être fortement dilués en raison du grand nombre de titres émis au profit de la Société MULTI STRATEGIES SA SICAV, et du possible ajustement de conversion détaillé ci-après.

Les investisseurs sont invités à être particulièrement vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres METAVISIO.

La Société rappelle que la présente opération de financement à caractère dilutif n'est pas la première qu'elle met en place. Les investisseurs sont invités à prendre connaissance des risques associés à ce type d'opérations, listés dans le communiqué ci-dessous.

Information sur le capital de la Société

A la date du présent communiqué de presse, le capital social de la Société s'élève à la somme de 9 703 392, 22 euros, composé de 970 339 222 actions.

Risques liés à l'émission des ORNANE

Risque de dilution

Dans la mesure où les actionnaires de la Société ne participeront pas à l'émission des actions nouvelles résultant du remboursement des ORNANE, leur quote-part de capital et de droits de vote de la Société sera diminuée.

Les impacts de dilution sont détaillés ci-dessus.

Risque en cas de non-réalisation de toutes les tranches

Le montant total de l'émission d'ORNANE n'est pas garanti et dépendra notamment de la capacité de la Société à remplir les conditions suspensives de tirage. La Société pourrait donc être amenée à rechercher des financements complémentaires dans l'hypothèse où elle ne serait pas en mesure d'émettre les tranches prévues.

Risque de volatilité et de liquidité des actions de la Société

L'émission des actions nouvelles provenant du remboursement des ORNANE ou leur cession sur le marché par l'investisseur pourraient avoir une incidence négative sur le cours de l'action de la Société et les volumes de transactions, pouvant potentiellement entraîner une certaine volatilité du cours de l'action Metavisio.

Risque relatif à l'évolution du cours de bourse

La cession éventuelle des actions nouvelles émises lors du remboursement des ORNANE pourrait exercer une pression significative à la baisse sur le cours de l'action de la Société.

Il est cependant rappelé que les ORNANE ne peuvent être cédées ou transférées à un tiers sans le consentement préalable de la Société. Par exception, elles pourront être cédées à une personne affiliée de l'investisseur sans le consentement préalable de la Société.

Risque de diminution de la valeur nominale de l'action

L'émission importante d'actions à la suite du remboursement des ORNANE est susceptible d'avoir un impact baissier sur le cours de bourse de la Société. Dans ce contexte, la Société pourrait devoir procéder à des réductions de capital par voie de réduction de la valeur nominale des actions.

Il est rappelé que l'assemblée générale du 4 mars 2026 a autorisé le conseil d'administration à décider la réduction du capital de la Société par diminution de la valeur nominale de l'action de 0,01 € à un montant minimal de 0,002€.

Risque lié à la mise en œuvre d'un ajustement de conversion

Dans l'hypothèse où le Prix de Conversion des ORNANE serait inférieur à la valeur nominale de l'action, la Société s'est engagée à régler à l'investisseur un ajustement de conversion dont les modalités de calcul sont

METAVISIO

THOMSON
Computing



COMMUNIQUE DE PRESSE

Page 5/5

décrites en annexe et sont susceptibles d'augmenter de manière importante la dilution des actionnaires de la Société.

Impact de l'opération en termes de gestion du risque de liquidité et d'horizon de financement

La Société estime que les fonds pouvant résulter de l'émission des ORNANE lui permettront d'assurer son financement dans le cadre de l'élaboration et de la présentation d'un plan de redressement.

Conflit d'intérêts

Il n'existe aucun élément pouvant générer un conflit d'intérêts lié à la mise en place du contrat d'émission.

Avertissements

En application de l'article 1(4) du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'émission des ORNANE ne donnera pas lieu à la publication d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce communiqué ne constitue donc pas un prospectus en vertu du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, ou une offre au public.

Informations pour les actionnaires

Metavisio communiquera régulièrement les informations relatives aux tirages des tranches et au remboursement des ORNANE. Un tableau récapitulatif des tirages et des remboursements d'ORNANE pourra être consulté sur le site internet de la Société (www.metavisio.eu).

Prochaine publication : comptes et rapport financier annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

A propos de METAVISIO – THOMSON Computing

METAVISIO — THOMSON Computing (FR00140066X4 ; code mnémorique : ALTHO), est une entreprise française spécialisée dans la recherche et conception de solutions technologiques IT, hardware et software, sous la marque THOMSON. Créée en 2013, METAVISIO – THOMSON Computing propose une gamme de produits dotés « des dernières technologies au meilleur prix. »

METAVISIO est éligible au PEA-PME et dispose de la qualification Entreprise innovante (FCPI).

Plus d'informations sur : www.metavisio.eu

Contact presse et investisseurs : investors@metavisio.eu